



Consultation publique

La régulation de la 5G

Décembre 2024

Modalités pratiques de réponse

La présente consultation publique est ouverte du **05 au 16 décembre 2024 à midi**. Tout contributeur peut répondre à l'ensemble ou à une partie des questions posées.

Les réponses sont à adresser à l'Instance Nationale des Télécommunications par courrier électronique à l'adresse : consultations-publiques@intt.tn.

Elles peuvent également être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Instance Nationale des Télécommunications

Rue Echbia, 1073 Montplaisir, Tunis

L'INT publiera l'intégralité des contributions reçues à l'exclusion des parties couvertes par le secret des affaires. Les contributeurs sont ainsi appelés à indiquer clairement les parties confidentielles en les surlignant ou en les mettant entre crochets [...].

Table des matières

| | |
|---|----------|
| I. Introduction | 4 |
| II. Compte rendu du workshop..... | 5 |
| III. Projet de la nouvelle approche de régulation de la 5G | 5 |

I. Introduction

La Tunisie s'est officiellement lancée dans l'ère de la 5G avec l'attribution des licences aux trois opérateurs des réseaux publics des Télécommunications¹ : Tunisie Telecom, Ooredoo Tunisie et Orange Tunisie.

La 5G est une nouvelle génération mobile destinée à révolutionner les usages et la façon de se connecter et d'utiliser les technologies. Avec des vitesses de téléchargement plus rapides et une plus grande capacité de connectivité, la 5G promet de débloquent de nouvelles opportunités aussi bien pour les entreprises que pour les consommateurs.

Ainsi, en sus du service très haut débit offert par la 4G, il est attendu que la 5G apportera pour le marché tunisien un changement radical au niveau des cas d'usages et des applications et ce à travers un large spectre des services envisagés.

A cet égard, le succès de la 5G fait appel à plusieurs prérequis importants dont le premier est la mise en place d'une régulation agile et adaptée favorisant le développement rapide de l'écosystème et la diversité des offres pour répondre aux larges cas d'usages offerts par la 5G.

Ceci étant, adopter une approche de régulation flexible constitue pour le régulateur un défi pour créer un climat concurrentiel permettant in-fine de diversifier les offres pour les utilisateurs et de maximiser l'impact des cas d'usage sur le développement économique national.

Dans ce cadre et partant de la stratégie nationale concernant le développement du très haut débit, l'Instance Nationale des Télécommunications (INT) se propose de revoir son approche de régulation en vue de tirer profit de l'innovation promise par la technologie 5G.

Les mesures de régulation de cette nouvelle approche devront permettre aux opérateurs de réseaux publics de télécommunications (opérateurs) d'avoir la capacité de fournir des services 5G dans de bonnes conditions tout en leur offrant des opportunités de différenciation et de concurrence.

Le lancement commercial des services 5G est prévu pour le début de l'année 2025. En vue de donner plus de visibilité aux opérateurs et de les accompagner pendant cette phase de lancement, l'INT a organisé le 29 novembre 2024 un workshop pour échanger avec les différents acteurs du secteur sur l'approche de régulation qui doit être adoptée pour atteindre les objectifs annoncés de la 5G.

Ce document de consultation synthétise les différents points importants soulevés par les acteurs du marché ainsi que leurs attentes en relation avec la nouvelle approche de régulation à adopter.

¹ La signature des conventions de licence 5G a eu lieu le 30 novembre 2024.

A cet effet, l'INT lance la présente consultation publique afin de présenter un projet de cette nouvelle approche et de permettre aux différents acteurs de commenter ledit projet.

II. Compte rendu du workshop

Le compte rendu du workshop annexé à la présente consultation retrace les principales interventions des participants.

III. Projet de la nouvelle approche de régulation de la 5G

Le lancement des services 5G requiert un nouveau paradigme basé sur la souplesse et la liberté des acteurs pour la conception des offres de services innovants.

Dans ce cadre et partant de la vision stratégique ainsi que des attentes exprimées par les acteurs, l'INT estime qu'il est judicieux d'adopter une approche de régulation favorisant davantage les libres pratiques commerciales.

Dans cette perspective, l'INT propose d'opter pour les approches de régulation suivantes :

1. Le marché professionnel

Pour le marché professionnel (B2B) et les verticaux, l'INT propose **de continuer l'adoption d'une approche laissant une liberté commerciale** pour les différents acteurs moyennant le respect des règles suivantes :

| Cas d'usage | Mode d'intervention | Conditions |
|-----------------------|----------------------------|---|
| B2B+ verticaux | Libre pratique commerciale | Respect de la transparence vis-à-vis du client. |

Question.1.

- Quel est votre avis sur la proposition ?
- Avez-vous d'autres propositions concernant l'approche de régulation du marché professionnel pour la 5G ?
- Argumenter vos avis et propositions.

2. Marché FWA (professionnel et résidentiel)

Pour le service Fixed Wireless Access (FWA) adressé aussi bien pour le marché professionnel que pour le résidentiel, l'INT propose également **de continuer l'adoption d'une approche laissant une liberté commerciale** pour les différents acteurs moyennant le respect des règles suivantes :

| Cas d'usage | Mode d'intervention | Conditions |
|-------------|----------------------------|---|
| FWA (5G) | Libre pratique commerciale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la transparence vis-à-vis du client notamment en termes de débit et de QoS. ▪ Respect des règles d'affichage (tarifaire et technique). ▪ Publication du débit minimum garanti : obligation d'indication claire dans tous les supports de publicité du débit minimum garanti. ▪ Séparation entre les tarifs afférents aux services et ceux relatifs au CPE (Modem). ▪ Indication du nombre de mensualités de paiement du modem en cas de paiement échelonné. ▪ Indication de la durée d'engagement (avec une durée maximale de 36 mois). ▪ Ne sont considérées comme des offres commerciales THD (pour la communication et les statistiques) que celles fournissant un débit de 30 Mbit/s et plus. |

Question.2.

- Quel est votre avis sur la proposition ?
- Avez-vous d'autres propositions concernant l'approche de régulation des services FWA 5G ?
- Argumenter vos avis et propositions.

3. Le marché résidentiel

Pour le marché résidentiel (B2C, l’INT propose différents scénarios illustrés comme suit :

| B2C | | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 |
|--------------------------|----|---|--|---|--|
| Box | 5G | Box 5G only <ul style="list-style-type: none"> ▪ Libre pratique commerciale ▪ Respect de la transparence vis-à-vis du client notamment en termes de débit et de QoS. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Libre pratique commerciale (4G/5G) ▪ Respect de la transparence vis-à-vis du client notamment en termes de débit et de QoS. | Mêmes règles que la 4G (notamment ARPG/ARPM actuellement appliqués) | Mêmes règles que la 4G avec des niveaux différents (notamment ARPG/ARPM ²) à réviser ³ sur la base des résultats de l’audit de la comptabilité analytique |
| | 4G | Box 4G Mêmes règles que la 4G (ARPG/ARPM actuellement appliqués) | | | |
| Data mobile | | Mêmes règles que la data mobile 4G | | | |
| Mesures d’accompagnement | | Permettre aux opérateurs de subventionner les terminaux 5G (cas data mobile) pour une durée à définir | Libre pratique commerciale | Permettre aux opérateurs de subventionner les terminaux 5G pour une durée à définir | |

Question.3.

- Quel scénario choisissez-vous ?
- Avez-vous d’autres propositions concernant l’approche de régulation du marché résidentiel 5G ?
- Argumenter votre choix et propositions.

Question.4.

- Avez-vous d’autres mesures de régulation à proposer ?

² L’audit des états de synthèse dégagés par la comptabilité analytique des opérateurs est en cours.

³ La révision de l’ARPG (à la hausse et/ou à la baisse) sera faite sur la base des résultats d’audit des états de synthèse.



ANNEXE

La République Tunisienne



Le Ministère des Technologies de la
Communication



L'Instance Nationale de Télécommunications



La Société Nationale de
Télécommunications



Ooredoo Tunisie



Orange Tunisie



**Compte rendu du workshop sur
La Régulation de la 5G : « Vers une Nouvelle Régulation
pour un Nouvel Ecosystème »**

Organisé par :

**Le Ministère des Technologies de la Communication et
l'Instance Nationale des Télécommunications**

Le vendredi 29 novembre 2024

Au Pôle Technologique Elghazala, Tunis

Contexte et objectifs :

L'entrée en vigueur des licences pour l'installation et l'exploitation des réseaux mobiles 5G est attendue pour le début de l'année 2025.

Dans ce cadre et en se basant sur la stratégie nationale pour le développement de l'accès très haut débit, l'Instance Nationale des Télécommunications (INT) s'apprête à définir un nouveau cadre de régulation permettant de tirer profit de l'innovation promise par la technologie 5G.

A cet effet, l'INT a organisé ce Workshop pour échanger avec les différents acteurs du secteur sur l'approche de régulation qui doit être adoptée pour atteindre les objectifs annoncés de la 5G.

L'ouverture du workshop a été annoncée par Monsieur le Ministre des Technologie de la Communication (MTC) qui a souligné lors de son allocution d'ouverture **l'importance cruciale de la 5G dans la transformation numérique du pays.**

Intervention du MTC-TN – Mme Mehrezia Ouni - Chargée de la direction générale des techniques de la communication

Lors de son intervention, Mme Mehrezia Ouni a présenté les orientations stratégiques du MTC pour le développement du Très Haut débit (THD) en Tunisie ainsi que les principaux résultats de l'étude pour le déploiement du THD réalisée en 2023-2024.

Elle a en outre rappelé les grands projets réalisés dans ce sens dans le cadre des orientations stratégiques pour le développement du THD, à savoir les projets RNIA 2, 3 et 4 pour connecter des organismes de l'Etat, le Projet Zones Blanches 1 et le projet 'Edunet 10' pour connecter les écoles au THD.

Enfin elle a présenté les actions entreprises par le ministère dans le cadre de sa stratégie pour le développement du THD, et qui se rapporte essentiellement à la mise à jour du code des télécommunications pour :

- Appuyer les dispositions de partage d'infrastructure en vue de réduire les coûts des investissements,
- Encourager les initiatives pour le développement de l'écosystème 5G et ses nouveaux cas d'usage et,
- Faciliter les procédures d'autorisation pour l'installation des infrastructures des télécommunications.

Intervention de l'INT- Mr Jamel Trabelsi – Directeur Central des affaires économiques

Le représentant de l'INT a commencé par présenter les attentes stratégiques, économiques et sociales ciblées par l'introduction de la technologie 5G.

Il a aussi rappelé l'état actuel de la régulation des tarifs de détail des offres des services voix et Internet (mobile et fixe) selon les technologies utilisées et les abonnés cibles.

Concernant les orientations stratégiques de l'INT relatives à la régulation 5G, M. Jamel Trabelsi a indiqué que l'approche qui sera adoptée par le régulateur doit permettre de favoriser l'initiative et le développement de nouveaux cas d'usage qui sont de nature à améliorer la compétitivité dans divers secteurs d'activité.

Il a en outre signalé que pendant la phase de transition progressive vers une régulation ex-post, l'INT adoptera une régulation souple favorisant la pratique commerciale comme approche et limitant l'intervention aux seuls cas d'abus de la part des opérateurs.

Par ailleurs, le représentant de l'INT a indiqué que les opérateurs seront appelés à garantir une plus grande transparence vis-à-vis des consommateurs notamment dans le cadre de la publicité afférente aux offres commerciales.

Interventions- Tunisie Télécom : Mme Mariem Bartegi

Après avoir présenté brièvement les réalisations de l'opérateur historique en termes d'infrastructure des réseaux fixes et mobiles, la représentante de Tunisie télécom a présenté la vision et les attentes de Tunisie Télécom de la régulation 5G qui sont basées sur :

- La consultation des parties prenantes,
- Le déploiement progressif des nouvelles mesures règlementaires et,
- Le suivi continu de l'impact de ces mesures.

Après avoir rappelé le contexte économique accompagnant le lancement de la 5G, Mme Bartagi a présenté les propositions de Tunisie Télécom pour la commercialisation de la 5G qui s'articulent autour des trois axes suivants :

- **Niveau de l'ARPG 5G** : adopter le même niveau ARPG 4G/5G avec un léger uplift,
- **Pour le tarif FWA** : adopter un tarif qui tient compte des coûts élevés des terminaux,
- **Pour les Taxes** : réduire les taxes sur les terminaux client.

Intervention- Orange Tunisie- Mme Imen Atallah Landoulsi:

La représentante de Orange Tunisie a commencé par mettre l'accent sur les investissements importants nécessaires pour le déploiement des réseaux 5G en précisant la nécessité d'un dialogue entre les parties prenantes pour assurer les conditions de succès.

Elle a structuré son intervention autour des éléments suivants :

- Retour d'expérience du lancement de la 5G dans douze pays qui a dégagé ce qui suit :
 - o Les clients n'ont pas montré un intérêt particulier à la 5G,
 - o Il y a une difficulté de monétiser une offre premium,
 - o Il y a une nécessité de support des autorités pour alléger les mesures administratives nécessaires pour l'installation des infrastructures.
- Quelques propositions pour la réussite de la 5G :
 - o Pas de surtaxation de la 5G par rapport à la 4G pour les usages smartphone.

- ne pas en faire un produit Premium réservé aux catégories les plus aisées Bien que la 5G ne soit accessible qu'à une minorité de clients à son démarrage.
- Dans les zones 5G, avoir une proposition FWA plus attractive que la proposition FWA 4G, et pas seulement d'un point de vue technique.
- Adopter la simplicité pour le lancement
- « Regulate as you grow », sur la base d'un lancement limité mais réussi !

Intervention- Ooredoo Tunisie- Mr Mohamed Abbes:

Le représentant d'Ooredoo Tunisie a mis l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les acteurs de télécommunications en Tunisie. En effet, les opérateurs ont toujours investi pour améliorer l'expérience client dans un contexte macroéconomique difficile marqué par une importante inflation ce qui a engendré des CAPEX élevés et une rentabilité en baisse.

Par la suite, le représentant d'Ooredoo Tunisie s'est focalisé sur l'analyse de la situation du marché Tunisien pendant la période **2019-2023** tout en soulignant que la plupart des secteurs ont ajusté leurs prix pour lutter contre les conditions difficiles du marché dues à une inflation élevée à l'exception du secteur des TIC ce qui a engendré une baisse de **2,6%** des revenus depuis l'année 2019.

Toujours dans le même cadre, le représentant d'Ooredoo Tunisie a décortiqué les enjeux opérationnels auxquels sont confrontés les opérateurs. Ainsi, il a estimé que le secteur des télécommunications fait face à plusieurs défis :

- hausse des coûts relatifs aux dépenses d'exploitation (augmentation de 20% des Opex pendant les cinq dernières années)
- investissement soutenu
- contribution au développement économique (environ 39% des revenus sont versés aux impôts).

Face à cette situation économique et en l'absence d'actions spécifiques, les simulations de l'opérateur pour la période **2024-2030** dégagent que l'inflation diluera la valeur assiette de l'impôt collectée du secteur des télécommunications d'un total de 2,9 bTND.

Sur la base des constats susmentionnés, le représentant d'Ooredoo Tunisie a présenté la proposition de l'opérateur qui consiste à appliquer une augmentation des prix équitable de 20% sur les services Télécom. Il a appuyé cette proposition par une étude comparative illustrant le pourcentage que constitue le coût de 2Go de données mobiles en Tunisie (8 DT actuellement) par rapport à la moyenne du PIB par habitant des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique ainsi que la moyenne mondiale. Les calculs de l'opérateur indiquent que ce pourcentage s'élève à **0,84%** du PIB en Tunisie contre une moyenne internationale de l'ordre de 1,32% et de 2,23% en Afrique.

Ainsi, selon Ooredoo Tunisie, l'augmentation de 20% proposée permettra, de couvrir la croissance des coûts de CAPEX & OPEX et également de rejoindre les normes internationales en la matière.

A cet effet, le représentant d'Ooredoo Tunisie a présenté trois (03) scénarios pour la variation des tarifs, à savoir :

- **Scénario A** : diminuer les tarifs des forfaits à faibles volumes et maintenir les tarifs des forfaits à volumes élevés.
- **Scénario B** : maintenir les tarifs des forfaits à faibles volumes et augmenter les tarifs des forfaits à volumes élevés.
- **Scénario C** : diminuer les tarifs des forfaits à faibles volumes et augmenter les tarifs des forfaits à volumes élevés.

Mr Abbes a précisé, également, que la simulation de l'impact économique de ces différents scénarios calculé sur une période de cinq (05) ans, a révélé que le scénario B était le scénario optimal aussi bien pour l'opérateur (en termes de revenu) que pour l'Etat (en termes d'impôts payés).

Ensuite, le représentant d'Ooredoo Tunisie a passé en revue les mesures proposées pour soutenir un écosystème 5G propice et durable et qui s'articulent autour de trois axes, à savoir :

- Le cout des appareils 5G : Ooredoo Tunisie recommande de répercuter le coût supplémentaire des appareils 5G sur le client tout au long de la durée de vie.
- Modernisation du cadre règlementaire des services à valeurs ajoutées (SAV) : Ooredoo Tunisie propose de moderniser le cadre règlementaire afin de permettre des partenariats directs avec des prestataires internationaux et de supprimer le plafond instauré pour les transactions afin de faciliter l'expansion des offres de type Premium en fonction de la demande du client.
- Changement du modèle de pricing des clients B2B : Le représentant d'Ooredoo Tunisie a recommandé de réguler un modèle de tarification et d'appliquer un service de types Premium pour le compte des clients B2B qui se différencie des clients B2C par l'innovation, l'expérience utilisateur et la multiplication des services de type SAV.

Le représentant d'Ooredoo Tunisie a avancé également des recommandations sur les aspects techniques et règlementaires qu'il juge nécessaires pour réussir le déploiement de la 5G et qui s'articulent autour des cinq (05) principaux piliers suivants :

- La neutralité du spectre.
- L'établissement d'un plan de transition unifié de la 4G TDD à la 5G FWBA en commun accord avec toutes les parties prenantes.
- L'allocation du spectre 2,6 GHz dans les plus brefs délais.
- La mise en place d'une stratégie de digitalisation et l'introduction de la régulation KYC.
- La revue et la simplification des procédures administratives d'autorisation d'installation des sites.

Le représentant d'Ooredoo Tunisie a clôturé sa présentation en soulignant la nécessité de réviser le régime fiscal appliqué aux services télécoms. A cet effet, le représentant d'Ooredoo Tunisie a recommandé :

- d'exonérer les opérateurs télécom des redevances fiscales sur les appareils à l'instar des revendeurs des équipements,
- de réviser la double imposition à laquelle est soumise les opérateurs (TVA et autres redevances) ainsi que les droits de Douane appliqués sur les smartphones et les équipements CPE 5G.